

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 4 décembre 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 7 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 1  
Absents : 3 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry  
Votants : 7 TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : Excusés : Marie-José LIGOUZAT  
25/11/2024

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN.

A été élu secrétaire de séance : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD

**Délibération n° 2024-D45 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025**

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Compte	Libellé	Crédits BP+DM 2024	Montant autorisé
20	202	Frais études	19 500.00 €	4 875.00 €
21	2157	Matériel et outillage technique	5 000.00 €	1 250.00 €
Opérations				
101	2151	Voirie communale	60 000.00 €	15 000.00 €
102	2135	Bâtiment communaux	55 000.00 €	13 750.00 €
106	21538	Enfouissements réseaux	40 000.00 €	10 000.00 €
120	2151	Dégâts 2023	17 200.00 €	4 300.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>132 200.00 €</b>	<b>44 300.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ( 7 voix pour ) :**

- **Autorise** le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024, et ce, avant le vote du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20241204-2024\_D45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

